

Décret n° 98 - 425 du 24 NOVEMBRE 1998
portant détachement et nomination de M. Guy Georges M'BACKA

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier.- M. **Guy Georges M'BACKA** est placé en position de détachement auprès de l'institut Agri-Congo pour y exercer les fonctions de directeur général adjoint.

Article 2.- La rémunération de M. **Guy Georges M'BACKA** est prise en charge par l'institut Agri-Congo qui est en outre redevable, envers la caisse de retraite des fonctionnaires, de la contribution patronale pour la constitution des droits à pension.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 24 NOVEMBRE 1998

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre d'Etat chargé de l'agriculture
et de l'élevage,

Auguste Céléstin GONGARAD-NKOUA.-

Le ministre des finances et du budget,

Mathias DZON.-

La ministre de la fonction publique
et des réformes administratives,

Jeanne DAMBENDZEL.-